



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N° 2021-46**

**Objet : Délibération portant régularisation de titres anciens de 2007**

Conseillers en exercice	29	Pour	27
Conseillers présents	21	Contre	
Quorum	15		
Conseillers représentés	6	L'an 2021, le 20 octobre à 19h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis dans la salle des fêtes de Croignon, sous la présidence de Christian SOUBIE	
Suffrages exprimés	27		
Date de convocation	07/X/2021		
Date d'affichage	11/X/2021		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Patrick BONNIER**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire		Axelle BALGUERIE
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCAICHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac		Hélène LE ROUX
Dominique DERUE	Bonnetan	X	
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Sallebœuf	X	
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses		Jean-Antoine BISCAICHIPY
Hélène LE ROUX	Pompignac	X	
Nathalie MAVIEL	Sallebœuf	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	Abs	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	Abs	
Gérard SEBIE	Pompignac		Patrick BONNIER
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac		Emmanuel KERSAUDY

Affiché, le

**22 OCT. 2021**

N° 2021-46

**Objet : Délibération portant régularisation de titres anciens de 2007**

Considérant l'avis du Bureau communautaire en date du 6 octobre 2021

Rapport de synthèse :

La trésorerie de Cenon a trouvé une pièce d'écart, pièce technique, générée lors de la migration dans l'application HELIOS et l'identification des tiers n'est plus possible. Ces pièces doivent être soldées car elles n'ont pas vocation à rester durablement dans les états de reste des collectivités.

Il s'agit d'un titre de recettes qui ont été émis en 2007 par la Communauté de Communes, qui n'a jamais été réglé et pour lequel la Trésorerie n'a pas pu faire procéder au recouvrement. La créance de 5.40 € (titre 138870021 de 2007) est donc prescrite.

Pour répondre au souci de fiabilité et de sincérité des comptes locaux, il est demandé de procéder aux opérations d'apurement dans les meilleurs délais.

Il convient donc de régulariser la situation en émettant un mandat au compte 6718 « autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion » pour un montant de 5.40 €.

Après avoir entendu l'exposé du Président

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés

- 1) De confirmer le caractère prescrit de ladite créance
- 2) D'autoriser le mandatement à l'article 6718 pour 5.40 €.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, 33000 Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Tresses, le 20 octobre 2021

Le Président  
Christian SOUBIE

Pour extrait conforme

Envoyé en préfecture le 22/10/2021

Reçu en préfecture le 22/10/2021

Affiché le



ID : 033-243301355-20211022-2021\_46A-DE

# Bordereau de signature

## Délibération portant régularisation de titres anciens de 2007

Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws	21/10/2021	
Michaël Ristic, <i>Parapheur DGS Coteaux Bordelais</i>	21/10/2021	
Christian Soubie, <i>Parapheur Président Coteaux Bordelais</i>	21/10/2021	  Certificat au nom de <u>Christian SOUBIE</u> (Maire, COMMUNE DE TRESSES), émis par <u>ChamberSign France CA3 NG Qualified eID</u> , valide du 14 avr. 2021 à 11:06 au 14 avr. 2024 à 11:06.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws		

Dossier de type : Actes // Coteaux\_Bordelais\_DGS\_Président